

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 29 juin 2026 à 18 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA02-27002) (RCA02-27002-5) afin de mettre à jour le fonctionnement du comité

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 5100, rue Sherbrooke Est, suite 800-1, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 7^E JOUR DE JUILLET 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc